

**2F CONSEIL**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : Au Baron**  
**32600 L'ISLE-JOURDAIN**  
**915261515 RCS AUCH**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 02 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
Le deux septembre,  
A 14 heures,-

Monsieur Frédéric FRARESSO, demeurant 280 , Chemin d'en Marrot, "Au Baron", 32600 L'ISLE-JOURDAIN,

Associé Unique de la société 2F CONSEIL,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement administratif de l'adresse du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Frédéric FRARESSO, Associé Unique, prend acte d'un changement administratif à savoir la modification de l'adresse du siège social, du "Au Baron", 32600 L'ISLE-JOURDAIN remplacé par 145, Chemin d'en Marrot, "Au Baron", 32600 L'ISLE-JOURDAIN et ce, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

"Le siège social est fixé : 145, Chemin d'en Marrot, "Au Baron", 32600 L'ISLE-JOURDAIN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique  
Monsieur Frédéric FRARESSO

